



Rapport de la commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement

Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement portant sur le financement des activités de la société de promotion du Valais (Valais/Wallis Promotion) pour la période 2013-2016

1. Déroulement des travaux

La Commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement (ATE) s'est réunie le jeudi 27 septembre 2012 de 13h30 à 15h00 à la salle de conférence Espace Porte de Conthey, à Sion, pour étudier le projet.

Commission ATE

Membres	27.09.12
CARRUPT Yves, PDCC, Président	X
ZURBRIGGEN Stefan, CVPO, (vice-président)	X
BRIGGER Liliane, CSPO	X
BRUCHEZ Jean-Daniel, PDCB	X
ECOEUR Marie-Claude, PLR (Rapporteuse)	X
ECOEUR Roger, UDC	X
FAVRE Christian, PDCC	X
FAVRE Stéphanie, PLR	FOLLONIER Colette
MORET Xavier, PLR	X
RABOUD Grégoire, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)	X
RIEDER Beat, CVPO	KNUBEL Waldemar
TURIN Olivier, ADG (SPO-PS-VERTS-PCS)	X
WELLIG Diego, CSPO	ANDENMATTEN Stefan

Service parlementaire

Benoîte Moulin, Collaboratrice scientifique

DEET

Jean-Michel Cina, Chef du département

Eric Bianco, Chef du Service du développement économique

2. Présentation du projet

En complément du message du Conseil d'Etat, le Chef du département rappelle brièvement le but et l'organisation de Valais/Wallis promotion. L'ensemble des moyens financiers octroyés actuellement par le Canton du Valais pour le financement des partenaires se monte à 6,3 millions de francs.

Selon l'art. 15quinquies de la loi sur la création de Valais/Wallis Promotion du 14 juin 2012, le canton du Valais accorde sur la base d'un contrat de prestations à Valais/Wallis Promotion des aides financières annuelles d'un montant minimum de dix millions de francs dans le cadre des crédits autorisés. La contribution pour les quatre prochaines années (4 x Fr. 10 Mio.) sera attribuée sous forme de crédit d'engagement.

L'attribution d'un crédit d'engagement sur quatre ans comporte plusieurs avantages. Tout d'abord, il fournit à la nouvelle société une sécurité au niveau de la planification financière et permet un contrôle budgétaire clair. Pour le canton, il garantit qu'il n'y aura pas d'augmentation des moyens alloués durant les quatre prochaines années. Enfin, ce modèle correspond au modèle de soutien de la Confédération à Suisse Tourisme. Ce crédit d'engagement se situe dans la continuité des décisions prises par le Grand Conseil. L'inconvénient d'un tel système est que la hauteur de la contribution du Canton est donnée d'avance pour quatre ans.

L'utilisation des moyens financiers est régie par une convention-programme portant sur quatre ans, conclue entre le Conseil d'Etat et Valais/Wallis Promotion qui sera soumise à l'approbation du Grand Conseil.

Remarques complémentaires :

L'état d'avancement des travaux à ce jour sont les suivants :

- Travaux préparatoires
- Création de la chambre de tourisme (regroupement des différentes organisations partenaires)
- Association marque Valais qui doit se repositionner (cette association va plus s'occuper des certifications et des révisions des différents statuts existants)

Il est précisé que l'étude porte principalement sur les points suivants, à savoir ce qui concerne les locaux, la caisse de pension, le personnel, les contrats de travail, etc.

Les 4 directeurs actuels seront toujours présents dans la phase Intérim afin de mettre en place la nouvelle structure et feront partie intégrante de la nouvelle structure. Le chef de Département prend momentanément la tête en tant que Président afin d'effectuer la mise en route. Ensuite, comme ce n'est pas le rôle de l'Etat, il sort définitivement de cette structure, ce d'autant plus que cette nouvelle structure doit être totalement indépendante de l'Etat. Il est précisé que la seule personne nommée par le Conseil d'Etat est le Président. Les 4 autres membres sont choisis par l'assemblée des membres selon la suite des démarches expliquées ci-dessous.

Il est encore important de savoir que toute entité qui a son siège en Valais (privé, hôtelier, remontées mécaniques, etc.) peuvent devenir membre de cette structure. La mise en œuvre opérationnelle aura lieu au premier janvier 2013. Les membres du comité seront élus dans le courant du mois de décembre 2012.

La suite des démarches est la suivante :

- 27 septembre 2012 : Fin du délai référendaire pour la loi sur la création de la société de promotion
- 10/11 octobre 2012 : Assemblée générale extraordinaire de Valais tourisme et de l'Association Marque Valais.
- 22 octobre 2012 : Assemblée constitutive de Valais/Wallis Promotion
- Session de novembre : Traitement du crédit d'engagement et de la convention-programme 2013-2016 par le Grand Conseil
- Mi-décembre 2012 : Assemblée générale extraordinaire de Valais/Wallis Promotion
- Fin 2012 : Elaboration de l'ordonnance et entrée en force de la loi
- Janvier 2013 : Mise en œuvre opérationnelle de Valais/Wallis Promotion
- Octobre 2013 : Première assemblée générale ordinaire de Valais/Wallis Promotion (= fin de la période transitoire)

Questions des députés :

Est-ce que ce projet est assez ambitieux ? Est-ce que la vision est assez large ?

En terme de benchmarking, cette structure est comparable en taille à d'autres entités présentes sur le marché, telles que la ville de Zürich, de Lucerne, ou encore la région du Sud Tyrol. Le canton attend que les personnes qui gèrent cette entité, deviennent des entrepreneurs aptes à générer des moyens financiers additionnels de source tierce. Donc oui, le projet est ambitieux mais les autres acteurs présents sur le terrain doivent aussi contribuer à l'effort.

Qu'en est-il des indicateurs concernant l'analyse de marché ?

Il est précisé qu'il n'est pas possible pour l'instant de mettre des indicateurs concernant ce champ d'activité. Les indicateurs sont extrêmement étendus dans la mesure où chacun d'entre eux seront développés dans les contrats de prestations.

Le programme 2013-2016 donne les axes principaux étant donné que c'est nouveau. Cela permettra, durant ces 4 ans, d'affiner le programme convention.

Les champs d'activité ont été choisis et décidés par les professionnels et non pas le Département. Pour des questions de contrôle, chaque champ d'activité, décrit et détaillé en partie, on fait correspondre les coûts qui y seront liés.

Le rapport du premier exercice, à savoir la fin du 1^{er} semestre 2015, n'est-ce pas trop tôt ?

La réponse est NON car il est important d'anticiper, ce d'autant plus qu'il faudra peut-être changer d'autres axes afin de présenter une demande de crédit pour 4 ans en 2016 pour les années 2017-2020. Il est précisé que le Département fait une analyse chaque année.

3. Entrée en matière

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité

4. Lecture de détail

Art. 1

Modification rédactionnelle :

Le Grand Conseil adopte la convention-programme conclue entre le Conseil d'Etat et la société de promotion du Valais (Valais/Wallis Promotion) pour la période 2013-2016.

Art. 2 – art. 4

Pas de modification

5. Vote final

A l'unanimité, la commission accepte la décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement portant sur le financement des activités de la société de promotion du Valais (Valais/Wallis Promotion) pour la période 2013-2016

Le président
Yves Carrupt

La rapporteure
Marie-Claude Ecœur